

REUNION DU 9 JUIN 2012 A ROYE

REFORME CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

SENIORS MASCULINS

COMPTE-RENDU

G.VANNIER, 12 juin 2012

A - Changement de formule de rencontre

La formule adoptée par la Ligue et les CD sera une formule à 4 joueurs et 18 parties jouées (4 x 4 simples + 2 doubles)

B - Echéancier

La mise en place aura lieu lors de la 1^{ère} phase de la saison 2013/2014.

C - Pyramide des divisions régionales masculines

A compter de la 1^{ère} phase 2013/2014, la pyramide régionale sera la suivante :

R1 : 2 poules de 6 équipes + barrages

R2 : 3 poules de 8 équipes

R3 : 6 poules de 8 équipes

R4 : 6 poules de 8 équipes

Ainsi, 132 équipes de 4 joueurs, soit 528 joueurs remplaceront les 88 équipes de 6 joueurs, soit 528 joueurs...

D - Horaires des divisions - Logistique d'occupation des salles

Les horaires régionaux restent inchangés. Il n'a pas semblé souhaitable d'avancer à 15 heures les rencontres de R1 R2 du Samedi, certains joueurs ayant du mal à être libres pour 15h en cas de déplacement.

Les départements pourront être amenés à occuper de nouveaux créneaux horaires si de nombreuses équipes supplémentaires sont engagées.

E - Constitution des divisions : « équipes supplémentaires »

Lors de la 1^{ère} phase 2013/2014, les divisions régionales seront constituées ainsi :

REGIONALE 1 à 4 :

- a) les équipes descendant de la division supérieure en fin de 2^{nde} phase 2012/2013. NB : pour la régionale R1 à R4,

le 8^{ème} et dernier de chaque poule de 2^{nde} phase 2012/2013 descendra.

- b) Une équipe supplémentaire affectée aux clubs possédant deux équipes ou plus évoluant dans la division du niveau considéré ou au dessus en 2^{nde} phase 2012/2013, et une équipe supplémentaire par tranche de 2 autres équipes évoluant dans la division du niveau considéré ou au dessus.
- c) Les équipes montant de la division inférieure (le 1^{er} de poule en R1 , R2, R3, les 1ers et 2èmes de poule de R4 montent en R3)
- d) Complétée par les équipes classées 2^{ème} à 7^{ème} des poules de la division en 2^{nde} phase 2012/2013
- e) Complétée, si nécessaire, par des montées supplémentaires de la division inférieure, selon le classement de la 2^{nde} phase 2012/2013

Exemple pour illustrer le (c) :

Supposons que l'ASTT présente en 2^{nde} phase 2012/2013

Une N2, une N3, une R1, une R2, 2 R3

3 équipes de l'Astt étant en R1 (soit plus de 2), l' ASTT se voit affectée d'une équipe supplémentaire en R1

4 équipes de l'Astt étant en R2 ou au dessus, l' ASTT se voit affectée une équipe supplémentaire en R2

6 équipes de l'Astt étant en R3 ou au dessus, l'ASTT se voit affecter une équipe supplémentaire en R3

F - Juge arbitrage en Régionale

Ce point est à revoir.

G - Cout d'engagement

Le coût d'engagement sera diminué dans toutes les divisions de 25% à 30% environ. Ainsi, les finances régionales seront préservées et les clubs pourront engager des équipes supplémentaires sans être trop pénalisés financièrement

-----○-----